

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE LA COMMUNICATION  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU 7 JUIN 2010**

---

L'an deux mille dix, le sept juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le 26 mai 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

**Présents**

<b>AIGREMONT</b>	: Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEURAIN, Maire Adjoint
<b>ANDRESY</b>	: Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint Madame Virginie MUNERET, Maire Adjoint
<b>AUBERGENVILLE</b>	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint
<b>BOUGIVAL</b>	: Madame Marie-José ROSSET, Conseillère Municipale
<b>CHAMBOURCY</b>	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint
<b>CHATOU</b>	: Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale Monsieur Jean-Pierre RATEL, Conseiller Municipal
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	: Monsieur Etienne CATTIER, Conseiller Municipal Monsieur Patrick LESPAGNOL
<b>FOURQUEUX</b>	: Monsieur Laurent SIBILLE, Maire Adjoint Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	: Monsieur Guy EHRLACHER, Maire Adjoint Monsieur Laurent HOMONT, Conseiller Municipal
<b>LE MESNIL-LE-ROI</b>	: Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint Madame Annick BRIZAY, Conseillère Municipale
<b>LE PECQ</b>	: Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
<b>LE PORT-MARLY</b>	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint Monsieur Cédric PEMBA-MARINE, Conseiller Municipal
<b>LE VESINET</b>	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
<b>MAISONS-LAFFITTE</b>	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint Monsieur Laurent RIBAUT, Maire Adjoint
<b>MORAINVILLIERS</b>	: Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
<b>ORGEVAL</b>	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal Madame Patricia CHARTIER, Maire Adjoint
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Vincent PERRAULT, Conseiller Municipal
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	: Monsieur Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal Monsieur Martial LELEU

**TRIEL-SUR-SEINE** : Madame Manuela MARIE, Maire Adjoint  
**VERNOUILLET** : Monsieur Michaël CINALLI, Maire Adjoint  
Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal

### Procurations

**ANDRESY** : Madame Virginie MUNERET à  
Monsieur Denis FAIST, Maire adjoint (pour le dernier vote)  
**LES ALLUETS-LE-ROI** : Monsieur Jean GARCIA à  
Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal  
**LE PECQ** : Monsieur Alain GOURNAC à  
Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint  
**MAISONS-LAFFITTE** : Madame Janick GEHIN à  
Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint

### Absents Excusés

**ACHERES** : Monsieur Alain OUTREMAN, Maire  
Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint  
**AUBERGENVILLE** : Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal  
**BOUGIVAL** : Madame Nathalie CHAMBON, Maire Adjoint  
Monsieur Paul HESSENBRUCH, Conseiller Municipal  
Monsieur Jean-Marie CLERMONT, Maire Adjoint  
**CARRIERES-SOUS-POISSY** : Monsieur Eddie AIT, Maire  
Monsieur Olivier THAUVIN, Conseiller Municipal  
**CHANTELOUP-LES-VIGNES** : Monsieur Georges BEKE, Conseiller Municipal  
**CHAPET** : Monsieur Gérard MOURDON, Conseiller Municipal  
Monsieur Nicolas LABORDE, Conseiller Municipal  
Monsieur Daniel MOLINA, Conseiller Municipal  
**CHATOU** : Madame Alix GIRARD, Conseillère Municipale  
Madame Michèle GRELLIER, Maire Adjoint  
**LE PECQ** : Monsieur Alain GOURNAC, Sénateur-Maire  
**LE PORT-MARLY** : Madame Laurence WABLE, Maire Adjoint  
Madame Myrièm HAAN, Conseillère Municipale  
**LES ALLUETS-LE-ROI** : Monsieur Jean GARCIA, Conseiller Municipal  
Madame Elisabeth GUIDOUX, Conseillère Municipale  
Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal  
**LOUVECIENNES** : Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint  
Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal  
Monsieur Pascal HERVIER  
**MAISONS-LAFFITTE** : Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale  
Monsieur Jean-Claude GIROT, Conseiller Municipal  
Madame Nicole COIFFARD  
**MEDAN** : Madame Françoise de RUYTER  
Monsieur Michel CURIEL, Conseiller Municipal  
**MEULAN** : Madame Patricia BIZIEN-LEGAY, Maire Adjoint  
Monsieur David COLLET, Conseiller Municipal  
Monsieur Joseph TORRES, Conseiller Municipal  
Madame Nadine RENAUD, Conseillère Municipale  
**MORAINVILLIERS** : Monsieur Alain BERRURIER, Maire Adjoint  
Madame Stéphanie MARTIN, Conseillère Municipale

ORGEVAL : Madame Geneviève KOLODKINE, Maire Adjoint

POISSY : Madame Marie-Noëlle, BAS  
Madame Nicole SKAJENNIKOFF

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint

SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Monsieur Michel BACHMANN, Conseiller Municipal

VERNEUIL-SUR-SEINE : Monsieur Christian HOISNARD, Conseiller Municipal

VILLENNES-SUR-SEINE : Monsieur Alain DANCOISNE, Maire Adjoint  
Monsieur Olivier DAESCHNER, Conseiller Municipal

**Communes non représentées**

ACHERES  
BOUAFLE  
CARRIERES-SOUS-POISSY  
CHANTELOUP-LES-VIGNES  
CHAPET  
LOUVECIENNES  
MEDAN  
MEULAN  
POISSY  
VERNEUIL-SUR-SEINE  
VILLENNES-SUR-SEINE

<i>Nombre de communes</i>	:	34
<i>Quorum</i>	:	<b>35</b>
<i>Délégués présents</i>	:	<b>38</b>
<i>Délégués comptant pour le quorum</i>	:	<b>38</b>
<i>Procurations</i>	:	3
<i>Procurations comptant pour le vote</i>	:	<b>3</b>
<i>Nombre de votants</i>	:	<b>41</b>

39 votants pour le Compte Administratif  
(le Président et la procuration qu'il représente  
= sortis)

Une procuration supplémentaire pour le dernier vote

## REUNION DU 7 JUIN 2010

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 40 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 17 mars 2010 – non quorum
- Procès-verbal du Comité du 31 mars 2010
- Compte Administratif 2009
- Affectation du résultat comptable 2009
- Compte de Gestion 2009
- Demande de retrait du Syndicat de la commune de Maisons-Laffitte
- Convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat et Yvelines 1<sup>ère</sup>
  
- Questions Diverses

Sur proposition du Président, Madame DUPONCHEL est désignée comme secrétaire de séance.

### PROCES-VERBAL DU COMITE DU 17 MARS 2010 – NON QUORUM

### PROCES-VERBAL DU COMITE DU 31 MARS 2010

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009

#### I - PRESENTATION GENERALE

Le Compte Administratif 2009 présente globalement les résultats suivants :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTE A REALISER
DEPENSES	0	0	0
RECETTES	3 923,02	3 923,02	0

Excédent de clôture : **3 923,02 €.**

#### SECTION D'EXPLOITATION :

	PREVISIONS	REALISATIONS	CREDITS ANNULES
DEPENSES	589 633,60	531 867,60	57 766,00
RECETTES	589 633,60	599 975,76	0

Excédent de clôture : **68 108,16 €.**

#### II – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

L'étude de détail fait ressortir les éléments suivants :

## 1 / Section d'Exploitation

### A Dépenses

Les réalisations se retrouvent sur les lignes suivantes :

- **Chapitre 011** – Charges à caractère général → 487 763,57 €

Il s'agit de :

quelques dépenses concernant le fonctionnement courant du Syndicat,

la cotisation à l'AVICCA sur la ligne 6281 (5 910 €)

- la participation des communes au fonctionnement d'Yvelines 1<sup>ère</sup> pour 479 500 €.

- **Chapitre 012** – Charges de personnel et frais assimilés → 21 577,62 €

Il s'agit du remboursement des frais de personnel à la Ville de Saint-Germain-en-Laye

- **Chapitre 65** – Autres charges de gestion courante → 22 526,41 €

Elles concernent les indemnités de fonctions aux élus et charges sociales correspondantes

Soit un total de dépenses de → 531 867,60 €

### B - Recettes

Les réalisations sont les suivantes :

- **Chapitre 74** → 551 842,16 €

- participations budgétaires des communes → 36 177,83 €

- participations fiscalisées → 515 664,33 €  
dont 20 041 € de rôles supplémentaires

- **Chapitre 002**

- excédent antérieur reporté → 48 133,60 €

soit un **total de recettes** de l'exercice de → 599 975,76 €

Le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2009 est de 551 842,16 €, soit un résultat excédentaire de 19 974,56 € ; à noter l'importance des rôles supplémentaires reçus en 2009.

Le Président demande à Mme Munnia l'origine de ces rôles supplémentaires. Madame Munnia précise que ce sont des rôles supplémentaires redistribués par le service des impôts particulièrement intéressants pour 2009.

Monsieur Lamy rappelle qu'il s'agit de la part supplémentaire que la ville de St Germain tire provisoirement et qui revient au Syndicat suite à l'assujettissement au foncier bâti de l'usine du SIAAP.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté, sur le chapitre 002, pour un montant de 48 133,60 €, la section d'exploitation présente donc un total de recettes de 599 975,76 €, ce qui génère un excédent de 68 108,16 €.

## 2 / Section d'Investissement

### A -Dépenses

Total des dépenses : → 0 €

## B - Recettes

Les recettes de la section d'investissement sont uniquement constituées de la reprise de l'excédent antérieur

3 923,02 €

Soit un **total de recettes** de

3 923,02 €

La section d'investissement présente un **excédent de 3 923,02 €**.

Monsieur Leleu intervient pour demander à quoi correspond la ligne 6281 du compte d'exploitation intitulée « diverses cotisations aux différents organismes de tourisme » pour un montant de 485 410 €.

Mme Munnia répond que cette ligne cumule la cotisation à l'AVICCA pour 5 910 euros et 479 500 € pour la participation au budget d'Yvelines Première. L'intitulé de la ligne est imposé par la nomenclature budgétaire.

Mme Bettinger interroge le Président sur le nombre de 34 communes indiqué sur le document. Elle pense que le Syndicat compte davantage de communes.

Le Président lui confirme que le SIDECOM compte 34 communes.

Sans autre question, le Président demande à Madame Duponchel de venir prendre la présidence de l'assemblée et quitte la salle.

Madame Duponchel rappelle les résultats 2009 qui sont les suivants :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES → 0 €

RECETTES → 3 923,02 €

### SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES → 531 867,60 €

RECETTES → 599 975,76 €

Elle soumet ensuite au vote chacune des deux sections ; le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité des votants (10 abstentions, 29 votes pour, 0 vote contre).

## AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2009

Les résultats de l'exercice 2009 sont les suivants :

### 1 / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses → 0 €

Recettes → 3 923,02 €

Excédent → 3 923,02 €

### 2 / SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses → 531 867,60 €

Recettes → 599 975,76 €

Résultats : excédent → 68 108,16 €



Le Président invite Mme Duponchel à prendre la parole.

Mme Duponchel remercie le Président et explique la position de la ville de Maisons-Laffitte. Il n'est pas question pour elle de remettre en cause le fonctionnement du SIDECOM ni la gestion des débats par le Président.

Mme Duponchel rappelle que, tout comme sa colistière, elle a été élue en 2008 et n'avait pas d'information à son arrivée sur le fonctionnement du SIDECOM et sur les relations entre le SIDECOM et Yvelines Première. Elles se sont donc interrogées à juste titre en posant beaucoup de questions notamment sur les moyens de connaître les personnes câblées, qui visionnent la chaîne Yvelines Première. Le Syndicat ne donnant pas de réponse sur ce point, les Mansonnien ont été directement interrogés dans la rue avec des questions aussi honnêtes et ouvertes que possible.

La conclusion est que les Mansonnien ne regardent pas Yvelines Première. L'une des raisons est que les cadres qui rentrent tard le soir s'informent par le biais de chaînes d'informations nationales ou par la presse. Une chaîne locale ne les intéresse pas outre mesure.

La Ville verse près de 40 000 € au SIDECOM. Cet argent serait beaucoup mieux utilisé en développant d'autres systèmes de communication, comme Internet. La Ville n'a pas d'autre critique que celle que les Mansonnien ne regardent pas Yvelines Première.

Le Président remercie Mme Duponchel pour cette précision. Il rappelle que le Syndicat avait salué ce sondage, qui bien qu'artisanal, donnait une première indication. Il fut, tout comme un certain nombre de personnes connaissant les audiences traditionnelles des chaînes, paradoxalement heureusement surpris par le résultat obtenu : 6 % de notoriété et 2,32% d'audience plusieurs fois par semaine, ce qui est loin d'être négligeable. Plusieurs chaînes nationales seraient satisfaites d'avoir de tels résultats, comme par exemple la Chaîne Planète ou la chaîne Parlementaire. Paradoxalement donc, les chiffres avancés sont bons.

Le Président indique que le SIDECOM, par l'intermédiaire de son président, est contre cette demande de retrait. Cependant, il remercie Maisons-Laffitte d'avoir bien cerné sa demande dans sa délibération reprise dans les propos de Mme Duponchel.

Monsieur Lamy souhaite intervenir. Malgré des interrogations sur les conditions de réalisation du sondage (qui, quand, panel représentatif...), ce résultat paraît plutôt bon. Il compare à certaines chaînes nationales qui coutent par an au contribuable infiniment plus cher et qui ont des audiences bien plus faibles. Il compare également aux chaînes de la TNT et il se dit que ce résultat est à la hauteur de ce qu'il était possible d'imaginer pour une chaîne locale.

Il souhaite rappeler ensuite que le principe du Syndicat est de créer une solidarité entre les communes et que dans ce principe chacun y trouve son compte, chacun peut aussi également trouver des éléments défavorables, peut trouver que c'est un peu cher mais le principe est qu'ensemble les villes font vivre cette chaîne. Cette chaîne est naturellement améliorable, mais elle fonctionne avec un budget réduit et il faudrait également comparer les coûts avec les autres chaînes et pas seulement les audiences. Cette solidarité qui a été voulue au départ entre les communes reste justifiée aujourd'hui et le résultat sur Maisons-Laffitte pourrait justifier encore des efforts pour rendre cette chaîne toujours aussi compétitive en terme de rapport qualité/prix mais peut-être encore plus qualitative pour gagner quelques points de hausse.

Monsieur Faist intervient et interroge Monsieur Lamy. Si 34 communes représentent un budget dérisoire, la question à se poser n'est-elle pas de savoir si le budget dérisoire permet de couvrir 34 communes.

Monsieur Faist considère que, compte-tenu de la localisation du siège d'Yvelines Première, Saint-Germain-en-Laye est particulièrement bien couvert. On ne peut pas en dire autant des communes plus éloignées du centre de gravité de la chaîne.

Malgré la solidarité entre les communes, le budget ne permet probablement pas de couvrir les 34 communes. A ce titre, on peut se demander pourquoi les communes les plus éloignées devraient être solidaires des communes qui bénéficient du service principal, de plus de reportages ou de plus de proximité d'Yvelines Première ?

2<sup>ème</sup> point : l'audience annoncée ne lui paraît pas bonne, surtout quand elle est financée par l'impôt, alors que ce n'est pas l'objet du Syndicat.

Monsieur Lamy répond que c'est un très mauvais procès. Les Saint-Germainois participent beaucoup plus à ce budget que les Mansonniens. Le siège d'Yvelines Première est à Saint-Germain-en-Laye car il y a une possibilité pour cela et il n'a pas à s'en excuser. Historiquement, c'est Monsieur Péricard, ancien maire de St Germain, qui a fédéré autour de lui un certain nombre de communes pour cette opération, rejointes depuis par d'autres villes plus récemment.

Les choix éditoriaux qui sont faits par la chaîne ne sont pas dictés par le maire de Saint-Germain-en-Laye ni par celui de Maisons-Laffitte.

Monsieur Perrault intervient pour revenir sur le fait que St Germain puisse être mieux couvert dans les journaux d'Yvelines Première. Il pense que cela tient aussi à la capacité de chacun à faire connaître sa propre actualité auprès d'Yvelines Première.

Monsieur Cattier pense que l'argument de la solidarité fait s'éloigner le Syndicat de sa raison d'être. Malgré le fait que les communes qui demandent à sortir n'y soient pas autorisées, cela n'empêche pas de se poser des questions. Ce qui le gêne est qu'on est très loin de la vocation première du SIDECOM qui est un Syndicat de développement de la communication, comme son nom l'indique et on parle toujours du développement d'Yvelines Première. Il y a certainement d'autres chemins pour le développement de la communication que seulement Yvelines Première.

Le Président est d'accord avec Monsieur Cattier. Il pense que, par le travail réalisé dernièrement, le Syndicat va avoir une meilleure visibilité et une stabilité avec Yvelines Première. Cela va permettre de travailler sur les pistes proposées par le groupe de travail technique qui va être relancé, par exemple l'assistance aux petites communes à habitat dispersé dans leur problématique de câblage. Un certain nombre de sujets pourront être abordés, au bénéfice de tous.

Mme Boyer intervient. Elle souhaite rappeler à Monsieur Perrault que l'année dernière la Ville de Marly-le Roi a envoyé 43 demandes à Yvelines Première qui n'est pas venue une seule fois. Donc peut-être que la Ville ne sait pas faire sa publicité mais elle envoie la même chose à tous les journaux qui eux viennent. Depuis, effectivement il y a une journaliste d'Yvelines Première qui vient systématiquement, alors que la Ville n'a pas changé sa façon de communiquer.

Le Président demande d'y voir un premier résultat du travail réalisé sur la convention avec Yvelines Première qu'il va demander au Comité d'approuver ensuite.

Le Président donne la parole à Monsieur Rousset. Celui-ci tient à indiquer que la Ville de Saint-Nom-la-Bretèche est tout à fait d'accord avec les remarques de Maisons-Laffitte et partage son analyse. De plus, financer Yvelines Première n'est pas l'objet du Syndicat qui était au départ le développement du plan câble. On est donc loin de l'objectif premier. La Ville pourrait demander son retrait si rien ne bouge. Il faut redéfinir ce qu'est la mission de ce Syndicat afin que la plupart des gens y adhèrent et faire voter les communes sur cette mission.

Monsieur Lespagnol prend la parole. Il peut y avoir des cotisations sur les communes si elles sont allouées pour développer la communication, de la fibre ou autre. Il y a des communes qui sont avec des modems de 56k pour avoir Internet ce qui est totalement inacceptable quand d'autres communes sont à 30 Méga. Ce qu'il remarque c'est que toutes les discussions tournent autour d'Yvelines Première, ce qui prouve qu'il y a un problème.

Le Président est d'accord avec Monsieur Lespagnol. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été créé il y a un an et demi, et il engage les membres de ce groupe dont Monsieur Lespagnol est membre à se réunir à nouveau.

Monsieur Lespagnol est d'accord à condition d'avoir une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

Le Président rappelle que le but de ce groupe de travail est justement de donner des pistes de travail au Syndicat de façon à avancer sur les nouvelles problématiques sachant qu'il n'est plus question de câbler pour la télévision.

Monsieur Lespagnol insiste sur le fait que si la majorité du budget est alloué à Yvelines Première il ne voit pas l'intérêt de travailler sur d'autres projets.

Le Président précise que le budget est alloué à ce que le Syndicat décide chaque année. Il n'y a pas d'investissement pour l'instant voté au budget.

Certaines communes comme Saint-Germain-en-Laye, Marly-le-Roi, dans certains endroits de Maisons-Laffitte, au Pecq, au Vésinet, dans les villes très denses, tous les opérateurs vont se battre pour câbler. Dans toutes les villes en habitat dispersé, a fortiori dans les petites communes, les opérateurs seront très peu présents, qu'il s'agisse de Numéricâble, de France Télécom, de Free ...

Pour tirer du câble, une estimation avait été faite il y a quelques années, le prix du câblage à la prise était de l'ordre de 500 €.

Il est clair que si une commune voulait se câbler par ses propres moyens et pas par un opérateur, les dépenses seraient importantes.

Monsieur Lespagnol reprend pour préciser que la communication ce n'est pas que le câble.

Le Président invite Monsieur Lespagnol à se rapprocher des autres membres du groupe de travail pour réfléchir à toutes ces pistes de travail. Il demande de revenir sur le débat lancé par la demande de retrait de Maisons-Laffitte basée sur les audiences d'Yvelines Première afin de clore le débat et de voter.

Mme Duponchel demande la parole. A partir du moment où les Mansonniens ne regardent pas Yvelines Première, il faut se poser certaines questions. Elle n'est pas du tout satisfaite du résultat des audiences. Il faut se demander pourquoi ils ne regardent pas cette chaîne : la grille de programme mal organisée, le manque d'intérêt de cette chaîne...

Le Président rappelle que, dans le mandat précédent, il y a eu une étude commandée à une société spécialisée dont les résultats ont été communiqués en début de ce mandat et il ne convient pas de refaire la même chose. Il est d'accord avec Mme Duponchel que la recherche d'audience doit être une démarche permanente de la chaîne.

Mme Duponchel dit qu'elle est prête à lancer un nouveau sondage et aller plus loin ; elle insiste sur le fait que la manière d'interroger les gens est tout à fait honnête et ouverte.

Le Président est tout à fait preneur de ces résultats.

Mme Bettinger complète en proposant de réaliser le même sondage sur la ville de Triel-sur-Seine et de partager les résultats avec Maisons-Laffitte.

Sans autre intervention, le Président propose de passer au vote sur la demande de retrait du SIDECOM de la ville de Maisons-Laffitte.

La demande est rejetée avec 15 pour, 7 abstentions, 19 contre (38 votants plus trois procurations).

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE SYNDICAT ET YVELINES 1<sup>ère</sup>**

Une convention a été adoptée par le Comité lors de la séance du 29 janvier 2008. Cette convention avait pour objectif essentiel de prendre en compte l'évolution du paysage audiovisuel sur le plan législatif et réglementaire. Elle a pris effet

au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée d'un an renouvelable sans que sa durée totale ne puisse excéder 5 ans.

Lors du Comité du 19 novembre 2009, il a été validé la création d'un groupe de travail afin d'engager une réflexion globale sur les relations existantes et à venir entre le SIDECOM et la chaîne Yvelines 1<sup>ère</sup>.

Il avait pour objectif principal de revoir la convention d'objectifs qui contractualise les engagements d'Yvelines 1<sup>ère</sup> à respecter un cahier des charges qui tienne compte des aspirations des communes, tout en respectant l'indépendance des journalistes.

Le groupe de travail composé de volontaires s'est réuni à 3 reprises. Les élus qui ont participé à cette réflexion sont parvenus à un consensus qui permet de présenter aujourd'hui un projet de convention qui tient compte des remarques et critiques exprimées par l'ensemble des élus. Les débats étaient axés autour de 3 enjeux :

- Mieux définir et contrôler les missions de service public avec une description plus précise des attentes des communes en terme de communication et les moyens mis en œuvre pour assurer la mission de service public de la chaîne. Cela se traduit par une définition plus précise de la zone de couverture des émissions d'Yvelines 1<sup>ère</sup>, de la nature de ses reportages et un meilleur équilibre de ceux-ci entre les différentes communes.
- Améliorer la communication entre les villes et Yvelines 1<sup>ère</sup> en identifiant des personnes ressources dans les villes (service communication, Cabinet...) et en disposant de journalistes permanents sur un territoire tout en fluidifiant les réseaux de transfert d'informations entre les deux contractants.
- Définir des objectifs pour une répartition plus équilibrée des recettes de la chaîne en demandant à Yvelines 1<sup>ère</sup> de développer ses ressources propres par tous moyens conformes à la législation tels que : publicité, parrainage, coproductions, prestations de services pour des tiers. Le projet de convention prévoit que l'Association fera des propositions concrètes pour la rentrée de septembre 2010 avec les objectifs à atteindre de septembre 2010 jusqu'à juillet 2011 dans un premier temps. Un avenant concrétisera cet engagement.

Ce document a été transmis à la direction d'Yvelines 1<sup>ère</sup> qui a par ailleurs participé activement au groupe de travail.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver ce document et d'autoriser le Président à signer ladite convention avec l'association Yvelines Première.

Le Président rend hommage au travail réalisé par ce groupe de travail composé de personnes aux opinions très diverses sur l'avenir de la chaîne ce qui a permis de travailler correctement et d'aboutir à la convention proposée.

Monsieur Rousset prend la parole. La ville de Saint-Nom-la-Bretèche a envoyé une lettre à Monsieur AMADEI pour faire part de ses remarques et suggestions sur le document. Il résume cette lettre ainsi :

1<sup>er</sup> point : considération positive sur la désignation d'un référent avec la chaîne et toutes les mesures qui sont dans l'article 4 destinées à améliorer la communication et les relations avec les communes et ceci dans les deux sens. La Ville est prête à écrire des articles dans son journal trimestriel et mettre en ligne certains reportages sur son site web.

2<sup>ème</sup> point : sur le plan financier, la commune estime, qu'en l'état, la convention engage le SIDECOM sur le plan financier sans contrepartie de la part de la chaîne Yvelines Première. Il n'y a pas d'engagement chiffré pour diminuer le montant de la subvention des communes or il s'agit d'un problème majeur soulevé par toutes les communes, pas d'engagement non plus de la chaîne à augmenter ses recettes.

La Ville propose de rajouter dans l'article 5.2 sur les contributions financières : « Le montant de la subvention des communes à la chaîne Yvelines Première sera revue à la baisse d'au moins 5% par an pendant 5 ans. ». Cela aboutirait dans 5 ans à un taux de subvention de la chaîne encore supérieur à 70%.

La Ville est prête à améliorer la communication avec la chaîne, pour mieux la faire connaître et améliorer la visibilité des programmes mais ne votera pas la convention tant qu'un engagement chiffré de diminution progressive de la subvention des communes ne sera pas mentionné.

La Ville fera un sondage pour évaluer l'impact d'Yvelines Première sur les habitants de Saint-Nom-la-Bretèche et, suivant le résultat, elle pourra être amenée à demander également son retrait du Syndicat.

Le Président mentionne une autre demande inscrite dans le courrier original qui est de remplacer la phrase « Le SIDECOM souhaite que l'association développe ses recettes propres » par la phrase « le SIDECOM souhaite qu'Yvelines Première s'engage à augmenter ses recettes propres ». Cette modification sera faite.

Le Président est ennuyé car ce sont des choses qui ont été débattues dans le groupe de travail comme le fait d'imposer dès maintenant des objectifs de recettes propres. Le groupe a décidé de proposer la rédaction actuelle avec une clause de principe d'augmentation des recettes propres en demandant à Yvelines Première, après la signature de la convention, de faire des propositions qui feront l'objet d'un avenant en septembre.

Mme Bettinger rajoute, en tant que membre du groupe de travail, qu'il s'agit d'une convention un peu transitoire, amenée à évoluer.

Monsieur Ribault va dans le même sens que Mme Bettinger. Le groupe de travail a bien identifié deux choses : le statut en lui-même du Syndicat et l'avenir d'Yvelines Première qui sont très liés mais constituent deux sujets différents. L'idée est de redonner un signal à Yvelines Première parce qu'il y a une forme de mécontentement récurrent d'un certain nombre de villes et de leurs habitants. Marly-le-Roi est entré dans ce groupe de travail dans l'objectif d'aider la chaîne dans sa mission de service public. Il faut y aller progressivement et le groupe s'est donné un an pour cela.

Par ailleurs, la demande de retrait de la commune de Maisons-Laffitte n'a pas été acceptée à peu de voix. C'est un symbole. Si le retrait avait été accepté, Yvelines Première aurait perdu au moins 10% de subvention. Il souhaite que les élus du SIDECOM qui siègent au Conseil d'Administration d'Yvelines Première puissent rapporter ces propos et rappeler que la chaîne est trop dépendante en tant qu'association de la subvention du Syndicat. Si demain, plusieurs villes décident de se retirer et que finalement le Syndicat accepte, c'est la quasi-mort certaine d'Yvelines Première. Ce n'est pas ce qui est recherché. En revanche, il y a maintenant une convention qui va clarifier les choses sur les attentes des villes du SIDECOM, avec une liberté de la chaîne sur la partie autofinancement.

Le Président pense qu'il y a un malentendu dans l'esprit de certains représentants des villes au SIDECOM au sujet d'Yvelines Première. Dans les villes, des subventions sont votées à des associations, créées parfois par quelques personnes seulement, et qui demandent un soutien pour fonctionner. Yvelines Première a un statut associatif et est financée par les collectivités mais Yvelines Première est avant tout une création du Syndicat. C'est le Syndicat qui a délibéré pour créer Yvelines Première.

Monsieur Ribault souhaite rajouter que le SIDECOM a été créé en 1986 et Yvelines Première en 1989. Ce n'est donc pas du tout le même objectif de départ. Il n'était pas envisagé de financer à plus de 98% la chaîne. Il y a eu une petite dérive pour arriver à cela. Au départ cette chaîne devait fonctionner sur le réseau câblé. Le réseau câblé a évolué. Le Syndicat doit donc évoluer.

Le Président est d'accord. Mais, depuis le départ, le financement de la chaîne a toujours été un financement quasi exclusif par le Syndicat. La seule différence pendant un certain temps fut que Numéricâble donnait de l'argent au SIDECOM pour en financer une partie.

Monsieur Faist ajoute que c'est l'année de l'ultimatum pour Yvelines Première. Pour lui, la convention est un très bon compromis. Il souhaite revenir sur l'article 9 :

« c'est une convention pour 1 an qui ne sera renouvelée que par délibération du Syndicat ». Il n'y a pas de reconduction tacite.

Monsieur Cattier intervient. Pour lui ce projet de convention va dans le bon sens. Mais il ne votera pas pour son adoption. Pour lui, le problème reste intact sur le fait que le SIDECOM ce n'est pas Yvelines Première et la Ville de Croissy-sur-Seine, pense que ce n'est pas un outil adapté au besoin des communes et qu'aujourd'hui on se dirige plus vers Internet.

Monsieur Homont, pour la Ville de L'Etang-la-Ville, rejoint les propos de Marly-le-Roi. Il considère que c'est une bonne avancée par rapport aux travaux à mener au sein du SIDECOM mais on ne va pas suffisamment loin aujourd'hui. La question se pose du statut même de cette chaîne. Peut-on la transformer en régie ? en SEM ? lui donner les éléments de son développement ?. Les communes ont la responsabilité de lui donner les moyens de se développer mais aussi de maîtriser les impôts de leurs citoyens. Les communes ne pourront pas développer cette chaîne comme elle doit l'être et c'est à elle de trouver les ressources nécessaires.

Monsieur Lamy pense que la convention va tout à fait dans le bon sens. Fondamentalement Yvelines Première est une société éditrice. La question à se poser est de savoir si l'on a besoin d'une société qui fasse du contenu, c'est à dire une chaîne d'information locale telle qu'elle a été créée.

La deuxième question est de savoir si dans sa forme associative cette chaîne peut espérer vivre toute seule avec des ressources propres.

Actuellement, sans le SIDECOM, Yvelines Première s'effondrerait et il faudrait faire face à des licenciements que seules les communes n'ayant pas quitté le SIDECOM devraient assumer. Le SIDECOM est aujourd'hui incontestable dans son rôle.

Mme Duponchel n'est pas du tout d'accord sur la notion de solidarité. Il n'y a pas lieu d'être solidaire pour une chaîne que les Mansonnien ne regardent pas.

Le Président répond que dans une chaîne d'information locale il y a deux aspects : les informations locales à destination des habitants de la zone mais il y a aussi des informations sur ce qui se passe dans cette zone à destination de l'extérieur. La mission d'Yvelines Première est mixte et permet de faire connaître ce qui se passe dans les villes du SIDECOM à l'extérieur. C'est le gros intérêt des nouveaux canaux de diffusion de cette chaîne comme internet et qui sera sujet de débats dans l'année qui vient.

Mme Duponchel ne voit pas les habitants de l'extérieur s'intéresser à ce que fait Yvelines Première alors que déjà les habitants des communes du SIDECOM ne s'y intéressent pas.

Le Président rappelle que des chiffres communiqués lors du dernier Comité ont montré des connections internet assez spectaculaires.

Monsieur Sibille veut rassurer un certain nombre de communes sur les frais en cas de fermeture de la chaîne. Une partie est provisionnée au sein des comptes d'Yvelines Première. Mais néanmoins, si on ne parle pas de solidarité, parlons d'intercommunalité.

Pour Monsieur Rousset, Yvelines Première était plutôt un moyen de favoriser le développement du câble, ce n'était pas un objectif en soi. Il ne pense pas que l'objectif des communes soit de financer un éditeur, ce n'est pas la priorité de la Ville de Saint-Nom-la-Bretèche et surtout pas dans les conditions actuelles de fonctionnement avec une visibilité faible et un coût très élevé.

Monsieur Lespagnol pense qu'il faudra avoir le courage et l'honnêteté de dire que le modèle économique d'une chaîne privée régionale est loin d'être évident en ce moment avec 4 fermetures ces derniers mois. Si Yvelines Première doit rester il faut

qu'elle soit de plus en plus performante et pertinente et que cela intéresse les gens. Il est personnellement abonné à mativi, chaîne de la Rochelle qui vit très bien depuis longtemps. Il reçoit des newsletters qui lui permettent d'avoir accès à des reportages.

Il y a aussi sur la TNT des chaînes qui sont faites sur un modèle professionnel. Il faudra faire évoluer Yvelines Première car le câble et le streaming sont insuffisants. Il fait partie des groupes de travail chez TF1 qui se posent énormément de questions car ils voient le fort développement de l'ADSL. Toute la génération qui vient ne va pas regarder la télévision de la même manière qu'avant. Elle zappe beaucoup avec une moyenne de 5-10mn sauf pour un sujet captif. Pour qu'Yvelines Première subsiste il faudra des investissements et cette année est donc très importante pour l'avenir de la chaîne.

Le Président indique que certaines chaînes avec des capitaux privés comme Cap 24 connaissent également des problèmes non négligeables alors que ce n'est pas la même équation que pour Yvelines Première.

Monsieur Lespagnol revient sur le développement de la communication. A son domicile, il ne peut pas espérer plus de 2 Méga, ce qui n'est pas assez pour avoir la télévision en ADSL.

Sans autre intervention, le Président met au vote le projet de convention. Le projet est adopté à la majorité des votants avec 4 contre, 5 abstentions et 31 pour. (36 présents et 4 procurations).

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Hédan, de la Ville de Morainvilliers-Bures a également organisé une enquête papier et sur le site internet de la commune auprès des administrés. Il n'a eu aucune réponse. Les seules réponses ont été orales et les gens ne connaissent pas Yvelines Première. Le Conseil municipal a donc émis le souhait de quitter le SIDECOM car la Ville pense que la chaîne ne lui est pas utile.

Monsieur Rousset souhaite aborder la question de la fibre optique qui est un sujet vraiment préoccupant. Le Conseil général subventionne beaucoup de programmes surtout pour les zones d'activités et met en place un maillage assez intéressant sur toute la vallée de la Seine et c'est pour lui une initiative intéressante. Il y a également des groupements de communes qui ont des initiatives similaires. Un des rôles du SIDECOM pourrait être d'accompagner, dans la mesure de son pouvoir juridique, les communes à réaliser de telles opérations.

Le Président voit dans la semaine le Directeur Général de Numéricâble sur ce type de sujet et il est dans son intention de rencontrer les autres opérateurs pour ne pas privilégier un opérateur en particulier afin de connaître leur stratégie à terme. Le Président propose pour la rentrée de travailler sur le schéma de développement d'économie numérique, tout en sachant que les moyens humains du Syndicat ne permettent pas de le faire en interne et cela nécessitera le recrutement d'un cabinet extérieur.

Pour Monsieur Rousset, la fibre optique jusqu'à la maison, FTTH, est en effet la technologie de l'avenir mais cela coûte trop cher dans les habitats dispersés. France Telecom va trouver une solution mixte. Ils vont raccorder en fibre optique au maximum les cœurs de village et terminer les derniers 100m en ADSL. C'est la technologie qui va se développer dans les 5 à 10 prochaines années. La fibre optique à la maison restera exceptionnelle et uniquement dans les environnements urbains.

Le Président est d'accord avec Monsieur Rousset. C'est tout à fait la stratégie de développement de Numéricâble.

Sans autre question, la séance est levée à 20 heures 05 minutes.